

## FICHE DE POSTE

### Enseignant référent à la scolarisation des élèves en situation de handicap (ERSEH)

#### et coordonnateur de pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)

### Enseignante référente à la scolarisation des élèves en situation de handicap (ERSEH)

#### et coordonnatrice de pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)

<b><u>Poste</u></b>	<p>→ Enseignant-e référent-e à la scolarisation des élèves en situation de handicap (75 %) et coordonnateur-riche de pôles inclusifs d'accompagnement localisés (25 %)</p> <p>→ Poste ouvert aux enseignant-e-s spécialisé-e-s titulaires du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) ou d'un certificat équivalent.</p> <p>Sous l'autorité de l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale, l'ERSEH-coordonnateur-riche PIAL exerce ses activités sous la responsabilité de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de l'adaptation et de la scolarisation des élèves en situation de handicap (IEN-ASH).</p> <p>Assure ses missions sur un secteur d'intervention comprenant des écoles, des établissements scolaires du second degré ainsi que des établissements spécialisés médico-sociaux ou sanitaire sur lequel figure au moins un PIAL interdegré.</p> <p>Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, du programme de travail académique, départemental et des axes de l'action conduite par l'IEN-ASH.</p>
<b><u>Missions</u></b>	<p><b>Mission au sein du service départemental de l'École inclusive :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participer aux réunions, formations et groupes de travail organisés par l'IEN-ASH ;</li> <li>- Apporter son concours à la réalisation des enquêtes demandées, la mise à jour des données de son secteur et effectuer des tâches administratives en rapport avec les divers programmes départemental, académique et national ;</li> <li>- Participer aux réunions du pôle ressource de chacune de ses circonscriptions d'exercice ;</li> </ul> <p><b>Mission générale d'information et de communication :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser les réunions des équipes de suivi de la scolarisation et recueillir les éléments d'information liés au cadre scolaire ;</li> <li>- Contribuer à l'évaluation de l'équipe pluridisciplinaire de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) en transmettant les bilans réalisés et en participant ponctuellement à ses travaux ;</li> <li>- Participer à l'élaboration du projet personnalisé de scolarisation (PPS) ;</li> <li>- Tenir à jour la liste des unités d'enseignement, des dispositifs et des structures spécialisés pour en tenir informées les équipes pluridisciplinaires, les équipes de suivi, les familles dans le cadre de l'élaboration du projet personnalisé de scolarisation ;</li> <li>- Informer l'IEN chargé de la circonscription du premier degré où l'élève est scolarisé, de la mise en place d'un PPS et de son suivi ;</li> <li>- Informer le directeur de l'école ou le chef d'établissement des dispositions prises dans le cadre du projet personnalisé de scolarisation ;</li> <li>- Informer l'IEN-ASH.</li> </ul>

	<p><b>Mission d'accueil et d'information auprès des familles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer à l'accueil et à l'information de l'élève et de sa famille ;</li> <li>- Informer les parents de la composition et des attributions de l'équipe de suivi de la scolarisation et de son rôle dans le cadre de la définition et du suivi du projet personnalisé de scolarisation ;</li> <li>- Assurer la continuité des relations entre l'élève, sa famille et l'école ;</li> </ul> <p><b>Mission au sein de l'équipe éducative et de suivi de la scolarisation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans la mesure du possible, apporter son aide aux familles pour qu'elles formulent leur demande auprès de la MDPH, lorsque l'équipe éducative souhaite qu'un projet soit élaboré ;</li> <li>- Réunir l'équipe de suivi de la scolarisation au moins une fois par an pour chacun des élèves en situation de handicap de son secteur. Le but étant de recueillir les observations relatives aux besoins et aux compétences, d'examiner l'évolution de ces besoins et de proposer des aménagements au projet de scolarisation ;</li> <li>- Tenir à jour les dossiers des élèves, effectuer les comptes rendus écrits des échanges, propositions et débats se tenant au sein des équipes de suivi de la scolarisation pour transmission à l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation de la MDPH ;</li> <li>- Favoriser la cohérence et la continuité du projet et contribuer à l'élaboration du projet personnalisé de scolarisation en émettant des propositions et des avis au nom de l'équipe de suivi ;</li> <li>- Contribuer à l'évaluation du projet par l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation.</li> </ul> <p><b>Mission de coordonnateur PIAL :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recenser les besoins en accompagnement des élèves bénéficiant d'une notification de la MDPH au sein du pôle inclusif d'accompagnement localisé et renseigner des tableaux de bord utiles au pilotage départemental ;</li> <li>- Organiser les ressources disponibles en personnel d'accompagnement, en lien avec les pilotes et le référent départemental PIAL du service départemental de l'École inclusive ;</li> <li>- Ajuster les services des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH), en lien avec les directeurs d'école et les chefs d'établissement afin de proposer un accompagnement au plus près des besoins et en cherchant à limiter les ruptures d'accompagnement ;</li> <li>- Informer, sensibiliser et participer à la formation des équipes pédagogiques et des AESH, des PIAL en tant que personnel ressource ;</li> <li>- Participer aux comités de pilotage des PIAL (calendrier construit avec les pilotes du PIAL) et aux réunions de régulation et d'analyse des pratiques en collaboration avec l'AESH référent.</li> </ul>
<p><b><u>Conditions d'exercice</u></b></p>	<p>Une réelle souplesse dans l'aménagement des horaires est requise, ainsi qu'une mobilité au sein de son secteur d'intervention.</p>
<p><b><u>Compétences et qualités requises</u></b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques, les dispositifs, les structures et l'accompagnement éducatif des élèves en situation de handicap ;</li> <li>- Analyser les besoins éducatifs particuliers et les prendre en compte dans le projet pédagogique de l'unité d'enseignement ainsi que dans chaque projet individuel ;</li> <li>- Avoir de l'aisance relationnelle et communicationnelle : coordination et animation de l'équipe de suivi de scolarisation ;</li> <li>- Faire preuve de maîtrise des outils numériques et des applications institutionnelles ;</li> <li>- Être mobile et disponible ;</li> <li>- Faire preuve de discrétion professionnelle.</li> </ul>
<p><b><u>Personne à contacter</u></b></p>	<p>Emmanuel SIMONET, IEN GERS NORD ASH, Service départemental de l'École inclusive du Gers  <a href="mailto:sdei32@ac-toulouse.fr">sdei32@ac-toulouse.fr</a> ou 05 67 76 51 58</p>